

INSCRIPTION COURS PUBLICS

2025-2026 - Mineurs

Ce dossier est à nous faire parvenir par voie postale ou par courriel (suivi du règlement par voie postale) :

• EPCC ESAD TALM – « Cours Publics » - 28 avenue Rostov-sur-le-Don – 72000 Le Mans

• lemans-courspublics@talm.fr

Inscription possible dans la limite des places disponibles - les dossiers complets sont traités par ordre d'arrivée - tout dossier incomplet se verra refusé

> Réinscriptions : à compter du lundi 23 juin 2025 / Nouvelles inscriptions : ouverture exceptionnelle le samedi 28 juin 2025 de 10 h à 12 h 30, puis à partir du lundi 30 juin sur les horaires d'ouverture du secrétariat> Ouverture du secrétariat : du lundi au vendredi, de 14 h à 18 h (fermeture exceptionnelle le lundi 30 juin 2025)RÉINSCRIPTION ☐NOUVELLE INSCRIPTION ☐

NOM :

Prénom :

Date de naissance : __/__/____ (niveau scolaire :)

NOM du représentant légal si différent :

Adresse :

Code Postal : Ville :

E-mail des parents (en majuscules) :

Téléphone 1 :

Téléphone 2 :

Statut permettant de bénéficier du tarif réduit sur les cours Adultes et Parcours préparatoire (joindre un justificatif) :

Lycéen-ne

Étudiant-e

COURS SOUHAITÉ(S) :

> Cours enfants-ados (CE2-3^{ème}) :

Éveil aux arts plastiques CE2-CM2 – mercredi de 10 h 30 à 12 h 30 - tarif 1

Initiation aux arts plastiques 6^{ème}/5^{ème} – mercredi de 14 h à 16 h - tarif 1Initiation aux arts plastiques 4^{ème}/3^{ème} – mercredi de 16 h à 18 h - tarif 1

Ma première BD (11-15 ans) – samedi de 10 h 30 à 12 h 30 - tarif 1

> Lycéens de 1^{ère} et T^{le} :☐ Parcours préparatoire (élèves de 1^{ère} et T^{le}) - planning spécifique (nous consulter) - de 18 h à 20 h - tarif 2

> Cours adultes (à partir de 15 ans) :

LUNDI - de 18 h à 20 h :

- ☐ Histoire de l'art - tarif 2
- ☐ Peinture acrylique - tarif 4

MARDI - de 18 h à 20 h :

- ☐ Croquis - tarif 6
- ☐ Eco-design* - tarif 2
- ☐ Gravure sur bois et lino - tarif 2
- ☐ Photographie argentique - tarif 2

MERCREDI - de 18 h à 20 h :

- ☐ Peinture à l'huile - tarif 3
- ☐ Infographie - tarif 2

JEUDI - de 18 h à 20 h :

- ☐ Dessiner la ville et son patrimoine - tarif 2
- ☐ Dessin académique - tarif 2
- ☐ Modelage céramique - tarif 3
- ☐ Roman graphique - tarif 2

SAMEDI

3 h - de 9 h 30 à 12 h 30 :

- ☐ Gravure sur métal - tarif 5
- ☐ Reliure et auto-édition - tarif 5
- ☐ Sculpture céramique - tarif 5

2 h - de 10 h 30 à 12 h 30 :

- ☐ Dessin botanique - tarif 2
- ☐ Reliure et auto-édition - tarif 2
- ☐ Sculpture céramique - tarif 2

* le cours se déroule à La Chutothèque, 31 Rue du Dr Ernest Mordret - Le Mans (Quartier des Maillets / Ligne T2 – arrêt Zamenhof)

AUTORISATION DE DROIT À L'IMAGE 2025-2026

Dans le cadre de ses publications (éditions, affiches, brochures, site internet, réseaux sociaux...), l'École Supérieure d'Art et de Design TALM peut être amenée à photographier, filmer les élèves des cours publics et/ou leurs productions. Ces images peuvent être exploitées sous toutes formes et tous supports, dans le monde entier, sans limitation de durée, intégralement ou par extraits. Conformément à la législation en vigueur, nous vous demandons l'autorisation pour reproduire, diffuser et publier ces images.

Je soussigné-e représentant-e légal-e de

☐ accepte toute reproduction et publication de son image, à titre gracieux

☐ refuse toute reproduction et publication de son image

AUTORISATION DE SORTIE DANS LE CADRE DES COURS PUBLICS 2025-2026

Je soussigné-e représentant-e légal-e de

autorise mon enfant à participer aux séances proposées à l'extérieur de l'école dans le cadre du cours public au sein duquel il est inscrit.

CONTACT EN CAS D'URGENCE

En cas d'urgence, je soussigné-e autorise l'École Supérieure d'Art et de Design TALM-Le Mans à contacter les personnes suivantes :

Contact 1 :

Nom : Prénom :

Téléphone :

Contact 2 :

Nom : Prénom :

Téléphone :

ARRIVÉE ET DEPART DES ÉLÈVES MINEURS

Je soussigné-e atteste avoir pris connaissance du fait que TALM-Le Mans n'est pas en mesure d'assurer la surveillance des enfants avant et après leur cours. Nous vous invitons à prendre les dispositions nécessaires pour être présent.es à la fin du cours (dans le sas d'entrée ou le grand hall) afin de ne pas laisser vos enfants quitter seuls l'établissement.

☐ J'atteste avoir pris connaissance que les 30 cours annuels peuvent s'étaler jusqu'au 29 juin 2025

☐ J'atteste avoir souscrit une assurance responsabilité civile

☐ J'atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur des cours publics de TALM-Le Mans et m'engage à me conformer à ses obligations, ainsi que de la délibération relative aux tarifs

☐ J'atteste avoir pris connaissance qu'il est interdit de photographier les modèles vivants sans leur accord préalable

☐ J'accepte de recevoir l'actualité de l'École supérieure d'art et de design TALM

A , le

Signature :

PIÈCES À JOINDRE AU DOSSIER :

☐ Photo d'identité récente

☐ Pour les moins de 15 ans habitant Le Mans Métropole : une attestation CAF ou MSA (quotient familial)

☐ Pour les habitants de Le Mans Métropole : un justificatif de domicile de moins de 3 mois

☐ En cas de tarif réduit : le justificatif adapté à votre situation (lycéen-nes mineur-es et majeur-es : certificat de scolarité, étudiant-es : carte étudiante)

☐ Règlement : chèque libellé à l'ordre de l'ESAD TALM Le Mans, CB ou espèces pour les dossiers complétés sur place

☐ Si concerné : autorisation d'inscription pour mineur.es à un cours public adulte avec modèle vivant

Informations à conserver

TARIFS 2025-2026

> Les tarifs indiqués ci-dessous sont valables pour 30 séances annuelles.

> Il est possible de s'inscrire uniquement au second semestre, sous réserve de places disponibles (nous contacter mi-décembre)

Tarif 1 – Éveil aux arts plastiques CE2-CM2, initiation aux arts plastiques 6^{ème}-5^{ème} et 4^{ème}-3^{ème}, Ma 1^{ère} BD (11-15 ans)

Résidents Le Mans Métropole	
Quotient CAF**	Tarifs
De 0 à 600	96 €
De 601 à 700	112 €
De 701 à 1000	160 €
De 1001 à 1300	193 €
De 1301 à 1600	224 €
De 1601 à 2000	257 €
Supérieur à 2000	289 €
Résidents hors Le Mans Métropole	
Tarif unique	353 €

** Une attestation CAF récente du mois de l'inscription indiquant le quotient familial est à fournir. En cas d'absence de justificatif, le tarif CAF « supérieur à 2000 » sera appliqué

Pour toute inscription d'un enfant au sein d'un cours Éveil (CE2-Cm2), Initiation aux arts plastiques (6-5^{ème} et 4-3^{ème}), ou « Ma première BD » (11-15 ans), une réduction de 10 % sera appliquée sur chaque inscription supplémentaire à l'un de ces mêmes cours, au sein d'une même famille.

Tarif 2 – Cours de 2 h (dessin académique, dessin botanique, dessiner la ville et son patrimoine, éco-design, gravure bois et lino, histoire de l'art, infographie, parcours préparatoire (1^e et T^e), photographie argentique, reliure et auto-édition, roman graphique, sculpture céramique)

	Résidents Le Mans Métropole	Résidents hors Le Mans Métropole
Tarif normal	278 €	368 €
Tarif réduit*	139 €	184 €

Tarif 3 – Cours de 2 h avec modèle vivant sur 8-10 séances (modelage céramique, peinture à l'huile)

	Résidents Le Mans Métropole	Résidents hors Le Mans Métropole
Tarif normal	294 €	385 €
Tarif réduit*	155 €	200 €

Tarif 4 – Cours de 2 h avec modèle vivant sur 15 séances (peinture acrylique)

	Résidents Le Mans Métropole	Résidents hors Le Mans Métropole
Tarif normal	308 €	398 €
Tarif réduit*	169 €	214 €

Tarif 5 – Cours de 3 h (gravure sur métal, reliure et auto-édition, sculpture céramique)

	Résidents Le Mans Métropole	Résidents hors Le Mans Métropole
Tarif normal	348 €	460 €
Tarif réduit*	173 €	231 €

Tarif 6 – Cours de 2 h avec modèle vivant à toutes les séances (croquis)

	Résidents Le Mans Métropole	Résidents hors Le Mans Métropole
Tarif normal	359 €	450 €
Tarif réduit*	220 €	265 €

* Tarif réduit : le tarif réduit s'applique aux personnes sans emploi de 18 à 25 ans, aux étudiant-es (sur présentation de la carte étudiant), aux lycéen-nés mineur-es et majeur-es (sur présentation du certificat de scolarité), aux allocataires de l'AAH (Allocation Adulte handicapé), aux allocataires du RSA (revenu de Solidarité active), de

INFORMATIONS PRATIQUES 2025-2026

La rentrée :

Les cours débutent la semaine du 15 septembre 2025.

Les vacances :

> Pour les cours « Éveil aux arts plastiques » et « Initiation aux arts plastiques » (enfants et adolescents du CE2 à la 3^{ème}), il n'y a pas de cours pendant les vacances scolaires.

> Pour le cours « Parcours préparatoire » ainsi que pour l'ensemble des cours adultes, il n'y a pas de cours pendant les périodes suivantes :

- Les vacances d'automne : du 26 octobre au 02 novembre 2025 inclus,
- Les vacances de Noël : du 21 décembre 2025 au 4 janvier 2026 inclus,
- Les vacances d'hiver : du 22 février au 01 mars 2026 inclus,
- Les vacances de printemps : du 19 au 26 avril 2026 inclus.

Il n'y a pas de cours durant les jours fériés.

À noter : les 30 séances de cours s'étendent sur l'année universitaire, du 15 septembre 2025 au 30 juin 2026. En cas de report d'une ou plusieurs séances, il est donc possible d'avoir cours jusqu'à la fin de l'année universitaire.

Les conditions de remboursement :

- Remboursement intégral : en cas de désistement, il est possible de faire une demande de remboursement intégral **jusqu'au 28 septembre 2025 inclus**,
- Remboursement partiel : pour toute demande de remboursement intervenant **entre le 29 septembre et le 12 octobre 2025**, une somme correspondant à 25 % du montant des droits d'inscription sera retenue pour frais de dossier,
- Cas de force majeure : **à partir du 13 octobre 2025**, les demandes de remboursement ne seront recevables qu'en cas de force majeure (changement imprévisible de domicile lié à une mobilité professionnelle ou perte d'emploi – joindre un certificat du nouvel employeur ou un justificatif de perte d'emploi).
Les remboursements seront partiels : une déduction sera alors effectuée au prorata du nombre de cours écoulés à la date de la demande (sur la base de 30 séances annuelle),
- À partir du 1^{er} janvier 2026, aucune demande de remboursement ne sera acceptée (y compris pour les inscriptions du 2nd semestre).

Toute demande de remboursement doit être réalisée par écrit accompagnée d'un RIB, et adressée à l'École Supérieure d'Art et de Design TALM-Le Mans - 28 avenue Rostov-sur-le Don - 72000 Le Mans.

Confinement et restrictions sanitaires :

Nous attirons votre attention sur le fait qu'en cas de confinement ou de mesures de restriction sanitaire imposés à TALM, les cours pourront être proposés en distanciel et que, de ce fait, aucun remboursement ne sera possible pour les personnes qui déclareraient ne pas disposer de matériel adapté.



AUTORISATION POUR MINEUR·ES

INSCRIPTION À UN COURS PUBLICS ADULTES AVEC MODÈLE VIVANT NU

2025 – 2026

Ce document concerne les cours suivants

- ☐ Peinture acrylique - tarif 4
- ☐ Croquis - tarif 6
- ☐ Peinture à l'huile - tarif 3
- ☐ Modelage céramique - tarif 3

Je soussigné·e,.....

Demeurant à

.....

.....

Responsable de l'enfant

autorise mon enfant à s'inscrire au sein d'un cours publics où la présence d'un modèle vivant nu est indispensable à la pratique de l'activité artistique.

Fait à Le

Signature de la (ou des) personne(s) responsable(s)
(Précédée de la mention « Lu et approuvé »)

LISTE DE FOURNITURES à se procurer *(un complément pourra être demandé en cours d'année)*

ÉVEIL AUX ARTS PLASTIQUES ET INITIATION AUX ARTS PLASTIQUES

- une blouse ;
- 3 pots de peinture acrylique couleurs primaires (jaune, rouge, bleu) ;
- des pinceaux de taille moyenne ;
- un godet à eau ;
- des crayons de couleur ;
- un crayon de papier ;
- un stylo noir ;
- des feutres de couleur ;
- un taille-crayon ;
- une paire de ciseaux à bouts ronds ;
- un tube de colle ou 1 pot ;
- une règle de 30 cm ;
- une gomme ;
- un chiffon ;
- des feuilles de papier à dessin (qualité ordinaire A4 ou A3) ;
- des trombones ;
- du papier calque ;
- une boîte en plastique ou en carton (pour rangement) ;
- du scotch (ruban adhésif) ;

À prévoir dans l'année :

- une boîte d'aquarelle (tubes) ;
- une petite palette (pour mélanger la peinture) ;
- des feuilles de papier colorées ;
- des anciens magazines (récupération) ;
- des feuilles de cartons (récupération).

MA PREMIERE BD :

La question du matériel sera abordée lors du premier cours.

PARCOURS PREPARATOIRE (1^{ère} et 1^{le}) :

Une liste de matériel vous sera transmise par mail avant la première séance, en fonction du programme défini.

CROQUIS :

- carnet de croquis - 21 x 27 ou feuilles volantes papier ordinaire
- carton à dessin (format raisin) avec pinces à dessin
- crayons : 1 B – 2 B
- gomme à crayon
- fusains
- papier canson

DESSIN ACADÉMIQUE

- carnet de croquis et feuilles volantes (format au choix)
- carton à dessin
- crayons graphites
- gomme blanche et/ou mie de pain

DESSIN BOTANIQUE

- carnet de croquis et feuilles volantes
- crayons graphites
- gomme blanche
- couleurs : aquarelle, gouache (facultatif)

DESSINER LA VILLE ET SON

PATRIMOINE :

- un carnet à couverture rigide pour pouvoir s'appuyer dessus pour dessiner ;
- une boîte de crayon graphite de F à 6B minimum ;

- une boîte de crayons de couleur et/ou aquarelle (à discuter lors du premier cours).

ÉCO-DESIGN :

- un cahier/carnet
- un crayon de papier
- une gomme
- un cutter
- une règle (idéalement de 30 ou 50 cm)
- une paire de ciseaux
- de la colle (liquide)
- petit matériel d'assemblage (colle à chaud, corde, scotch...) selon le projet

GRAVURE :

- un paquet de papier
- un cutter
- les encres et les couleurs
- des plaques de métal (disponible en vente à l'école)
- du linoléum (disponible en vente à l'école)

HISTOIRE DE L'ART :

Pas de matériel nécessaire.

INFOGRAPHIE :

Pas de matériel nécessaire. L'école met à disposition des élèves les ordinateurs (Mac) avec les dernières versions des logiciels.

MODELAGE CÉRAMIQUE :

- un rouleau à pâtisserie
- des tissus en coton
- un petit couteau ou un scalpel
- un lot d'outils de poterie
- un pulvérisateur
- des sacs poubelle
- de l'argile (fournie par l'école)
- des émaux (fournis par l'école).

PEINTURE ACRYLIQUE :

La question du matériel sera abordée lors du premier cours. Il pourra être acheté au fur et à mesure de l'année en fonction des thématiques des cours et des besoins de chacun.

Si vous possédez déjà du nécessaire de peinture acrylique, vous pouvez bien sûr l'apporter (peinture, pinceaux, brosses, papier blanc/couleur, ciseaux, colle, gobelets plastiques, etc.).

PEINTURE A L'HUILE :

- tubes de peinture à l'huile (*pas de marque imposée. Peintures fines acceptées, de bonne qualité et moins onéreuses que les peintures extra-fines. Liste de couleurs donnée à titre indicatif. Opter pour une couleur de la palette proposée ci-dessous*) :

- bleu : bleu d'outremer foncé, bleu de Cobalt,
- rouge : rouge de cadmium (clair, moyen ou foncé), laque de garance foncée ou laque carminée ou carmin,
- jaune : jaune de cadmium clair, ocre jaune, jaune de Naples (attention aux marques dont certains Jaunes de Naples peuvent être semi-transparents),
- terre : terre de Siègne brûlée, terre d'ombre naturelle,

- noir d'ivoire,
- blanc de titane,
- une palette bois (*ou contreplaqué*) huilée (huile de lin) ;
- essence térébenthine ;
- huile de lin ;
- godets : 2 boîtes à conserve, chiffons,
- assiettes carton blanc (camping),
- pinceaux - type : bout usé bombé, plat et rond. *Privilégier les poils souples type martre (prix élevé) remplaçables par poils synthétiques pour travail à l'huile. Vous pouvez également avoir des pinceaux au poil plus rigide comme ceux en poils de porc mais moins adaptés au travail des glacis* :
- largeur virole : 30 mm environ,
- largeur virole : 16 mm environ,
- largeur virole : 10 à 12 mm (*peut être choisie en martre pour sa souplesse exceptionnelle*),
- support :
- bloc de toiles ou papier pour huile (*privilégiez les toiles*) - format A3 minimum ;
- blouse ;
- matériel de dessin, crayon (dispensable) ;
- chevalets mis à la disposition des élèves par l'École. Possibilité d'apporter le vôtre.

PHOTOGRAPHIE ARGENTIQUE :

- un appareil photo argentique ;
- les pellicules ;
- le papier photo argentique.

RELIURE ET AUTO-ÉDITION :

- un plioir ;
- une aiguille à coudre ;
- fil : une petite bobine de fil à coudre ou de fil à broder, idéalement du fil de lin ;
- papier en grande quantité pour la fabrication d'un livre blanc ou d'un carnet. Pour commencer, il peut s'agir de n'importe quel type de papier (ramette d'imprimante, papier journal, papier kraft, papier dessin...) ;
- petit matériel : crayons de papier, gomme, règle, ciseaux, cutter, pinceau (brosse moyenne pour encoller).

ROMAN GRAPHIQUE :

- un crayon ;
 - du papier brouillon (imprimante) ;
 - un carnet de croquis A4 ;
- Matériel que vous utilisez déjà, avec lequel vous êtes familier ou que vous aimeriez utiliser et/ou découvrir : promakers, aquarelle, acrylique, encre de Chine, encres de couleur, pinceaux, plumes, crayons, feutres, magazines et photos à découper, linoléum ou bois, etc ;
- Un complément de matériel pourra être demandé en cours d'année.

SCULPTURE CÉRAMIQUE :

- un rouleau à pâtisserie ;
- des tissus en coton ;
- un petit couteau ou un scalpel ;
- un lot d'outils de poterie ;
- un pulvérisateur ;
- des sacs poubelle ;
- de l'argile (fournie par l'école) ;

Délibération n°501-2020

Approuvée par le Conseil d'administration du 9 novembre 2020

Règlement intérieur **des cours publics**



ÉCOLE
SUPÉRIEURE
D'ART ET DE DESIGN
TOURS
ANGERS
LE MANS

CHAPITRE 1. L'INSCRIPTION

ARTICLE 1 – L'INSCRIPTION

Les inscriptions aux cours publics TALM sont prises en compte par ordre d'arrivée et dans la limite des places disponibles. TALM se réserve le droit d'annuler un cours si les effectifs sont insuffisants. Dans ce cas, les personnes inscrites sont intégralement remboursées.

Chaque personne désirant suivre un cours public doit remplir un dossier à télécharger sur le site de TALM (<https://esad-talm.fr/fr/les-cours-publics>) ou à retirer au secrétariat de l'école, du lundi au vendredi selon les horaires d'ouverture de l'établissement (indiqués sur le site de TALM).

Le dossier complété peut être :

- envoyé par mail à l'adresse indiquée sur le dossier d'inscription ;
- expédié par la Poste ;
- déposé au secrétariat de l'école.

ARTICLE 2 – LES TARIFS

Les tarifs

Les tarifs des cours publics sont fixés annuellement par arrêté du Président de TALM ou par délibération du conseil d'administration de TALM.

Les tarifs réduits

Il existe deux types de tarif réduit.

LES TARIFS RÉDUITS POUR LES RÉSIDENTS DE L'AGGLOMÉRATION DU SITE

La qualité de résident de l'agglomération du site est définie sur présentation d'une facture soit de consommation d'eau, d'électricité, de téléphone fixe ou une quittance de loyer. Au cas où le demandeur a élu domicile chez une tierce personne, cette dernière doit fournir une déclaration sur l'honneur attestant qu'elle héberge de façon continue le demandeur. Les personnes ne pouvant répondre aux critères ci-dessus seront considérées de fait comme étant non-résident de l'agglomération du site.

LES TARIFS RÉDUITS SOUS CONDITIONS DE RESSOURCES

Le tarif réduit s'applique aux chômeurs de 18 à 25 ans, aux étudiants et lycéens majeurs (sur présentation de la carte étudiant ou certificat de scolarité), aux allocataires de l'AAH (sur présentation du justificatif d'Allocation adulte handicapé), du RSA (sur présentation du justificatif du Revenu de solidarité active), de l'ASS (sur présentation du justificatif de l'Allocation de solidarité spécifique) et du FSV (sur présentation du justificatif du Fonds de solidarité vieillesse).

ARTICLE 3 – LES MODES DE RÈGLEMENT

S'agissant des inscriptions en début d'année scolaire, les usagers peuvent opter pour un paiement en 1 fois (chèque, espèces, CB).

- Par chèque libellé à l'ordre de la régie de recettes TALM pour Le Mans et Angers et à l'ordre de la régie de recettes EPCC ESAD TALM-Tours, pour le site de Tours.
- En espèces (uniquement pour les dossiers déposés au secrétariat).

S'agissant des inscriptions pour le second semestre, un seul paiement est possible par chèque ou espèces.

CHAPITRE 2. LE DÉROULEMENT DES COURS

ARTICLE 4 – LE CALENDRIER PÉDAGOGIQUE

L'enseignement est dispensé selon le calendrier pédagogique, à l'exception des périodes de vacances scolaires, des jours fériés et des jours de fermeture exceptionnelle de l'établissement.

Il est possible de s'inscrire pour l'année scolaire ou pour le second semestre (il n'est pas possible de s'inscrire uniquement pour le 1er semestre).

Le cours choisi ne peut pas être modifié en cours d'année.

En cas de force majeure, la direction se réserve le droit de modifier, d'annuler ou de reporter les cours.

ARTICLE 5 – ÊTRE À JOUR DU PAIEMENT

Seuls les élèves à jour de leur paiement sont autorisés à participer au cours choisi.

ARTICLE 6 – LES ABSENCES

Toute absence doit être signalée à l'établissement. À partir de trois absences sans raison justifiée, l'établissement se réserve le droit d'acter un abandon de l'élève.

ARTICLE 7 – L'INFORMATION

Les informations relatives aux cours (dates, salles, modifications, etc.) seront effectuées exclusivement par mail. Il appartient donc à chaque usager de consulter régulièrement ses courriels.

ARTICLE 8 – LA REMISE EN ÉTAT DES SALLES DE COURS

Un temps de 10 minutes est consacré au début de chaque cours à l'accueil des élèves, 15 minutes sont également programmées à la fin de chaque cours pour le rangement du matériel, le nettoyage de la salle et des outils. Les élèves doivent cependant impérativement quitter les lieux à l'heure précise de la fin du cours.

ARTICLE 9 – LES RÈGLES DE CIVILITÉ

L'élève s'engage au respect des biens, des personnes et des agents de TALM. Le non-respect de cette règle est sanctionné par avertissement donné par le professeur. Dans le cas de récidive, la sanction sera étudiée par la direction, qui pourra aller jusqu'à l'expulsion du cours. Dans les cas d'injures, l'élève sera expulsé immédiatement et sans remboursement des frais d'inscription.

ARTICLE 10 – LES OBJETS PERSONNELS

Les téléphones portables doivent être éteints à l'entrée en cours.

L'établissement ne répond pas des cas de vols, pertes ou dégradations d'objets personnels de l'élève.

CHAPITRE 3. LES AUTORISATIONS POUR LES ÉLÈVES MINEURS

ARTICLE 11 – L'AUTORISATION DE SORTIES PÉDAGOGIQUES

Dans le cadre des cours, des sorties pédagogiques peuvent être programmées. Les parents ou tuteurs de l'élève mineur sont tenus de joindre au dossier d'inscription une autorisation de sortie dûment complétée.

ARTICLE 12 – LA RESPONSABILITÉ PARENTALE POUR L'ÉLÈVE MINEUR

Tout retard ou sortie en dehors des heures de cours doit faire l'objet d'une autorisation écrite du représentant légal remise au secrétariat. Dès leur sortie de l'école, à l'issue du cours, l'élève est sous la responsabilité de son représentant légal.

Une autorisation parentale doit être jointe au dossier d'inscription dans le cas où l'élève mineur quitte seul l'établissement.

CHAPITRE 4. LE MATÉRIEL ET LA SÉCURITÉ

ARTICLE 13 – L'USAGE DES LIEUX ET L'UTILISATION DU MATÉRIEL

Chacun s'engage à respecter les lieux (notamment les salles de cours et les sanitaires) et le matériel de TALM.

Toute dégradation grave, volontaire ou par négligence, des équipements sera facturée à son auteur au coût de réparation ou de remplacement.

ARTICLE 14 – LA SÉCURITÉ

Il est interdit de manipuler le matériel de secours (extincteurs, défibrillateur) en dehors de l'application stricte des consignes incendie et d'urgence.

Les animaux ne sont pas admis dans l'enceinte de l'école.

En application de la loi, il est formellement interdit de fumer ou de consommer des substances illicites dans l'enceinte de l'école.

La consommation d'alcool est prohibée au sein de l'établissement, y compris lors de repas.

Toute prise de risque par imprudence ou négligence entraîne la responsabilité de l'auteur.

Le non-respect de ces consignes peut entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

Dans le cadre des informations préventives communiquées par Météo France, les médias ou les autorités responsables, en cas d'alerte rouge pouvant porter atteinte à la sécurité immédiate des agents et des publics de l'école, il sera demandé aux élèves et personnels de rester à leur domicile.

ARTICLE 15 - LA BIBLIOTHÈQUE

Les bibliothèques de l'École supérieure d'art et de design TALM qui disposent d'un fonds de plus de 40 000 documents sont ouvertes du lundi au vendredi (voir les horaires selon le site).

Il est possible de consulter les documents sur place ou de les emprunter (3 livres, 2 DVD) pour une période de 15 jours. Les documents, lorsqu'ils quittent la bibliothèque sont sous la responsabilité de l'emprunteur. En cas de détérioration ou de perte d'un document, l'élève devra remplacer à ses frais le document, sous peine de suspension des services.

L'élève doit respecter l'intégrité des documents mis à sa disposition : il est strictement interdit d'arracher ou de découper les pages des livres ou des périodiques, d'écrire sur les documents, de détériorer les boîtiers des documents audiovisuels et multimédia.

ARTICLE 16 - LE DROIT À L'IMAGE

Dans le cadre de ses projets pédagogiques ou de sa communication, TALM peut être amené à diffuser des photos ou des travaux des élèves adultes ou mineurs. L'établissement demande l'autorisation de diffusion de ces images via la signature du formulaire ah doc joint au dossier d'inscription (le représentant légal pour les mineurs).

CHAPITRE 5 : LA RÉSILIATION

ARTICLE 17 - LES CONDITIONS DE REMBOURSEMENT DU COURS

Les conditions de remboursement intégral

Si l'élève demande la résiliation de son inscription dans les deux premières semaines à compter du début des cours, il pourra être remboursé intégralement des droits d'inscription.

Les conditions de remboursement partiel

À compter de la troisième semaine de cours, le remboursement sera partiel. Une somme correspondant à 25 % du montant des droits d'inscription sera retenue pour frais de dossier.

À partir de la quatrième semaine de cours, les demandes de remboursement partiel seront recevables seulement pour les cas suivants :

- changement imprévisible de domicile lié à une mobilité professionnelle (joindre certificat du nouvel employeur) ;
- perte d'emploi (joindre justificatif de perte d'emploi).

Une déduction sera effectuée au prorata du nombre de cours écoulés à la date de la demande. Elle sera calculée sur la base d'un 30^e par semaine.

Toute demande de remboursement doit être réalisée par écrit par l'intéressé et adressée à l'École supérieure d'art et de design TALM du site où il est inscrit.

À partir du 1^{er} janvier de l'année en cours, aucune demande de remboursement ne sera acceptée (y compris pour les inscriptions du second semestre).

ARTICLE 18 - L'ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

L'inscription aux cours publics de l'École supérieure d'art et de design TALM entraîne l'acceptation du présent règlement.